

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-cinq, le trente janvier à vingt heures minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE.

Nombre de membre

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
16	25	19

Date de la convocation

24 janvier 2025

Date d'affichage

24 janvier 2025

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Christelle TESSIER à Mme Aurore YANG, Madame Solène MENNECIER à M. Bruno GODET, M. Jacques ABBO à Mme HUREL.

Absents excusés : M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Madame MERIAU Aline, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY.

Objet de la délibération

4 Ressources humaines
4-1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4-1-1 Création de poste

2025- 005 - Modification du tableau des effectifs

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

6/2/2025

A été nommé secrétaire : Mme Marie COSTA

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 21/11/2024,

Considérant la nécessité de créer :

- 1 poste de technicien principal 1^{ère} classe
- 1 poste d'animateur principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

Considérant la nécessité de supprimer :

- 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'animateur
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Vu l'avis de principe du CST du 08/02/2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création et la suppression de postes proposées au 1^{er} février 2025,
- **MODIFIE** le tableau des emplois et des effectifs tel qu'indiqué dans le tableau joint en annexe,
- **PRÉCISE** que les crédits sont suffisants au budget.

La secrétaire de séance
Marie COSTA



Pour copie conforme

Le Maire
Frédéric MURA

